

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le mardi 1^{er} octobre 2013, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Étaient présents : MM. Raymond Deslauriers, conseiller
Donald Falardeau, conseiller
Lauréat Plante, conseiller
Normand Parr, conseiller
Mme France Leblanc, conseiller**

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.

13-10-256 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2013 soit accepté en y laissant le varia ouvert.

13-10-257 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 3 septembre 2013 soit adopté, tel que proposé.

13-10-258 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 16 SEPTEMBRE 2013

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement qui s'est tenue le 16 septembre 2013 soit adopté, tel que proposé.

13-10-259 COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2013

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 30 septembre 2013, au montant total de 354 656,75 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 30 septembre 2013.

Michelyne Leblanc, trésorière

13-10-260 APPROBATION – FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE l'état des activités d'investissement au 30 septembre 2013, au montant de 26 255,66 \$, soit approuvé tel que présenté.

13-10-261 FINANCEMENT MUNICIPAL – ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 273-96, 2003-28, 2006-75, 2006-80, 2007-105, 2008-138, 2007-116, 2008-141, 2008-139 et 2013-237, la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 15 octobre 2013, au montant de 3 682 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de cette demande, la Ville de Carleton-sur-Mer a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financières Banque Nationale inc.	98,59000	438 000 \$	1,60000 %	2014	3,12115 %
		452 000 \$	1,85000 %	2015	
		467 000 \$	2,15000 %	2016	
		483 000 \$	2,50000 %	2017	
		1 842 000 \$	3,00000 %	2018	
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,25600	438 000 \$	1,50000 %	2014	3,14099 %
		452 000 \$	1,75000 %	2015	
		467 000 \$	2,15000 %	2016	
		483 000 \$	2,50000 %	2017	
		1 842 000 \$	2,90000 %	2018	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Financières Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 682 000 \$ de la Ville de Carleton-sur-Mer soit adjugée à Financières Banque Nationale inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE monsieur Denis Henry, maire, et madame Michelyne Leblanc, trésorière, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

13-10-262 FINANCEMENT MUNICIPAL – CONCORDANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 3 682 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
273-96	75 800 \$
2003-28	83 700 \$
2006-75	197 200 \$
2006-80	248 600 \$
2007-105	82 900 \$
2008-138	145 700 \$
2007-116	2 140 200 \$
2008-141	55 800 \$
2008-139	352 100 \$
2013-237	300 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 682 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 15 octobre 2013;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :
Caisse Desjardins de Tracadie;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 15 avril et le 15 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire, monsieur Denis Henry et la trésorière, madame Michelyne Leblanc. La Ville de Carleton-sur-Mer, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

13-10-263 FINANCEMENT MUNICIPAL – COURTE ÉCHÉANCE

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 682 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 273-96, 2003-28, 2006-75, 2006-80, 2007-105, 2008-138, 2007-116, 2008-141, 2008-139 et 2013-237, la Ville de Carleton-sur-Mer émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq (5) ans (amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 273-96, 2006-75, 2006-80, 2007-105, 2008-138, 2007-116, 2008-139 et 2013-237, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

13-10-264 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2013-241 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE CONCERNANT L'AJOUT DE L'USAGE MULTIFAMILIAL ET L'AUGMENTATION DU NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS DANS UN BÂTIMENT DANS LA ZONE 224-M (AVEC DISPENSE DE LECTURE)

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE le premier projet du règlement 2013-241 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant l'ajout de l'usage multifamilial et l'augmentation du nombre maximal de logements dans un bâtiment dans la zone 224-M soit adopté, tel que présenté.

13-10-265 ADOPTION DÉFINITIVE DU PROJET DE RÈGLEMENT 2013-242 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AU FINANCEMENT ET À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX MUNICIPAUX (AVEC DISPENSE DE LECTURE)

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte définitivement le règlement 2013-242 concernant les ententes relatives au financement et à l'exécution de travaux municipaux.

13-10-266 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 13-03-78 – (PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ) BONIFICATION ACCÈSLOGIS QUÉBEC, VOLET I ET II)

CONSIDÉRANT QU' il y avait une erreur dans la résolution 13-03-78 quant au numéro du volet concernant le programme Rénovation Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'apprête à formuler une autre résolution qui confirmera son intérêt à profiter du Programme Rénovation Québec;

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

D'abroger la résolution numéro 13-03-78.

13-10-267 PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ) BONIFICATION ACCÈSLOGIS QUÉBEC (VOLET II)

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désire signer les ententes de gestion et de sécurité SHQ et puis adhérer au programme Rénovation Québec dans le but de bonifier le programme *AccèsLogis Québec* pour la réalisation du projet « OMH de Carleton-St-Omer » ACL-00660;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de Carleton-sur-Mer décide de ce qui suit :

- La Ville de Carleton-sur-Mer demande à la Société d'habitation du Québec de participer au programme *Rénovation Québec*. La municipalité désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification *AccèsLogis Québec*) et demande un budget maximal de 281 871 \$. Ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la Ville de Carleton-sur-Mer et la SHQ et ce, **conditionnellement à l'acceptation du projet par la Société d'habitation du Québec**. *La municipalité accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme Rénovation Québec.*
- La Ville de Carleton-sur-Mer signe les ententes de gestion et de sécurité avec la SHQ afin de livrer les programmes d'amélioration de l'habitat sur son territoire.
- Messieurs Danick Boulay, directeur général et greffier soit autorisé à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives à la livraison de programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ.

13-10-268 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – TECQ

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligées à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010 – 2013;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

13-10-269 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PIQM

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal approuve la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec municipalités (PIQM) – Volet 1,5 afin qu'elle soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

QUE le conseil municipal autorise le projet proposé et la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet qui consistera à la réfection du boulevard Perron, conformément au Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts.

13-10-270 RÉGULARISATION DE LA RUE DES TREMBLES – ACQUISITION DE LOT 4 542 924, MANDAT À UN NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer veut acquérir le lot 4 542 924 pour la régularisation de la rue des Trembles;

CONSIDÉRANT QUE ce lot appartient à monsieur Jean-Yves Leblanc;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue le 26 novembre 1996 entre monsieur Jean-Yves Leblanc et la Ville de Carleton-sur-Mer à propos de la construction de la rue des Trembles;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

D'acquérir, pour la somme de 1 \$, le lot 4 542 924, du cadastre du Québec, dans la rue des Trembles appartenant à monsieur Jean-Yves Leblanc.

D'autoriser l'administration municipale à mandater Me Gaël Tremblay, notaire, afin de procéder au contrat notarié requis concernant l'acquisition du lot 4 542 924, du cadastre du Québec.

QUE messieurs Danick Boulay, directeur général et greffier, et Denis Henry, maire, soient autorisés à signer les documents requis à cet effet.

13-10-271 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 88 de la *Loi sur les Élections et référendum dans les municipalités* prévoit que tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération ou une allocation de dépenses pour les fonctions qu'il exerce;

CONSIDÉRANT QUE cette rémunération est établie par le Ministre des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ou à défaut, à celle convenue avec le président d'élection;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE la rémunération pour le personnel électoral est établie comme suit :

1) Rémunération établie par le Ministre : Président, secrétaire et adjoint.

2) Rémunération établie par le président d'élection (fonctions ci-dessous) :

- Scrutateur	180 \$	Scrutin y compris le dépouillement
	150 \$	vote par anticipation
	50 \$	dépouillement du vote par anticipation
- Secrétaire de bureau de vote	135 \$	Scrutin y compris le dépouillement
	115 \$	Vote par anticipation
	50 \$	Dépouillement du vote par anticipation
- Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	125 \$	Scrutin
	100 \$	Vote par anticipation
- Membre de la commission de révision de la liste électorale	15 \$	Pour chaque heure où il siège
- Secrétaire de la commission de révision de la liste électorale	13 \$	Pour chaque heure où il siège
- Président d'une table de vérification	150 \$	Scrutin
	115 \$	Vote par anticipation
- Membre d'une table de vérification	115 \$	Scrutin
	90 \$	Vote par anticipation

13-10-272 ADOPTION DU PLAN D'ACTION MADA (Municipalité amis des aînées) DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite participer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées et susciter leur participation active au développement de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a adhéré à la démarche MADA (Municipalité Amis Des Aînés);

CONSIDÉRANT QUE le Comité Familles-Aînés a travaillé à l'élaboration d'un plan d'action MADA qui, lui, vient se greffer, à la politique familiale municipale adoptée en mars 2012;

CONSIDÉRANT la tenue de consultations publiques et la validation par la population du plan d'action MADA lors d'une séance spéciale;

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer adopte le plan d'action déposé par le Comité Familles-Aînés et devienne officiellement une Municipalité Amis Des Aînés (MADA).

13-10-273 ADOPTION DE LA NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'est doté d'une politique culturelle en 1999 faisant du secteur culturel l'une de ses priorités de développement;

CONSIDÉRANT QUE la politique culturelle municipale se devait d'être mise à jour étant donné l'évolution de ce secteur depuis son adoption en 1999;

CONSIDÉRANT QUE la politique culturelle municipale permet d'entériner une entente sur le développement culturelle en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QU' un comité de travail composé d'intervenants culturels locaux ont œuvré au renouvellement de cette politique;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique a été tenue pour connaître les besoins et les attentes du milieu;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer adopte la nouvelle politique culturelle municipale telle que recommandé par le comité culturel.

13-10-274 CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE – 2^e TOMBÉE DU FONDS DE VISIBILITÉ 2013

ATTENDU QU' une entente intervenue entre la Ville et Cartier énergie éolienne encadre la remise d'aide financière au nom de l'entreprise au bénéfice des différents organismes sans but lucratif œuvrant sur le territoire de la ville;

ATTENDU QUE l'aide financière provient du fonds désigné « Fonds de visibilité Cartier énergie éolienne »;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni le jeudi 19 septembre dernier pour sélectionner des projets déposés par des organismes du milieu dans la 2^e tombée du fonds Cartier énergie éolienne 2013;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la recommandation (tableau ci-dessous) du comité de sélection concernant le Fonds de visibilité de Cartier énergie éolienne, pour la tombée du 30 août 2013 :

PARTIE I

Organismes	Demande	Recommandation
Comité ZIP Baie-des-Chaleurs	500,00 \$	500,00 \$
Catéchèse familiale	350,00 \$	200,00 \$
TOTAL PARTIE I :		700,00 \$

PARTIE II

Organismes	Demande	Recommandation
Club nautique de Carleton	3 500,00 \$	650,00 \$
Piste BMX - Équipe Baicycle	5 000,00 \$	2 500,00 \$
Les Ravens de Carleton-sur-Mer	5 000,00 \$	2 000,00 \$
Cercle des fermières de Carleton	1 542,80 \$	750,00 \$
Hockey mineur (équipe pee-wee A)	1 800,00 \$	1 720,00 \$
Centre d'artistes Vaste et Vague	5 000,00 \$	5 000,00 \$
TOTAL PARTIE II :		12 620,00 \$
TOTAL PARTIES I ET II :		13 320,00 \$

**13-10-275 LETTRE D'INTENTION AU MELS (MINISTÈRE ÉDUCATION,
LOISIR ET SPORTS) – PROJET PARC MUNICIPAL – SCOLAIRE À
SAINT-OMER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'est dotée d'une politique familiale en mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de la politique familiale prévoit l'implantation d'un parc municipal/scolaire dans le secteur de Saint-Omer;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'implantation de parc débutera par une phase I qui nécessitera un investissement de 75 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire René-Lévesque souhaite déposer une demande de financement au ministère de l'Éducation, loisir et sports d'un montant de 25 000 \$ et que cette même commission scolaire à l'intention d'investir 10 000 \$ dans ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est un partenaire dans le projet d'implantation d'un parc municipal et qu'un comité de parents sera formé afin de trouver le financement manquant pour la réalisation de ce projet;

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer émette une lettre d'intention au ministère de l'Éducation, Loisir et Sport confirmant l'intention de la ville d'investir une somme de 40 000 \$ dans l'implantation de ce parc municipal/scolaire.

**13-10-276 PROJET MÉMOIRES VIVANTES DÉPOSÉ PAR L'ÉCOMUSÉE
TRACADIÈCHE – DEMANDE D'APPUI DANS LE CADRE D'UNE
DEMANDE DÉPOSÉE AU PACTE RURAL/CLD AVIGNON**

CONSIDÉRANT QUE le projet Mémoires vivantes constitue un projet rassembleur visant à rendre hommage aux personnes âgées de la région par la collecte d'informations reliées aux pratiques culturelles, artisanales, religieuses, etc.;

CONSIDÉRANT QUE le projet Mémoires vivantes souhaite mettre en valeur le patrimoine vivant et le patrimoine immatériel par la collecte de témoignages et de récits de vie recueillis auprès des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE le projet Mémoires vivantes a pour territoire l'ancien territoire de Tracadièche, qui s'étend de Miguasha à la rivière Cascapédia;

CONSIDÉRANT QUE le projet Mémoires vivantes aura des retombées pour tout le territoire ciblé (lancement de livres, soirées d'animation dans chacune des villes, exposition, etc.)

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appuie la demande de la corporation de l'Écomusée Tracadièche d'un montant de 15 000 \$, demande déposée dans le cadre du pacte rural territorial du CLD d'Avignon.

**13-10-277 PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE – LE LUNDI 11 NOVEMBRE
2013**

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi 11 novembre à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

AUTRES SUJETS :

Il n'y a pas eu d'autres sujets ajoutés à l'ordre du jour.

13-10-278 PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Quatre (4) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

13-10-279 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 52, monsieur Lauréat Plante propose de lever la réunion.

Accepté.